

2017

BONNE ANNÉE 2017

BULLETIN MUNICIPAL 2016

LE FALGA

N° 22 - JANVIER 2017



ÉDITORIAL



Concernant la paix dans le monde, le bilan de l'année 2016 n'est pas positif. Pour l'environnement cela n'est pas plus encourageant. Reste ce qui est à notre portée; les valeurs humaines qu'il faut défendre, héritage de ceux qui nous ont précédés comme le respect de l'autre, la politesse, la loyauté, la générosité et l'altruisme...

Au-delà des mots la direction de notre commune partage ces principes, en gelant la fiscalité des ménages depuis 2007, par exemple, et demeure très attachée au désir de rassembler dans la joie nos habitants au travers des efforts réalisés en matière d'animation en partenariat avec le Comité des Fêtes, partie prenante pour divertir au travers de nouvelles initiatives.

Ainsi, au nom de toute l'équipe municipale, je vous adresse mes vœux sincères de Belle Année 2017 au Falga.



Isabelle Coutureau

ÉTAT CIVIL

Naissances:

Enoha DANJOU-BRESCON le 10 novembre, *Raphaël PONS-MAROSA* le 16 novembre, *Lili SERVANT* le 25 décembre. Bienvenue à ces bébés arrivés dans la froidure de l'hiver et toutes nos félicitations aux heureux parents et grandes sœurs.

Bienvenue au Falga à Monsieur et Madame COIGNARD et leur fils de même qu'à Monsieur VERDAGUER.

BIEN VIVRE ENSEMBLE AU FALGA

Rétrospective 2016

Moules-Frites 8 avril
Marché de Printemps 5 mai
Feu de la Saint-Jean 24 juin
Marchés d'été de juillet et août
Marché Nocturne 13 juillet
Bal Occitan 15 juillet
Repas républicain offert par mairie 17 juillet
Repas Clôture des marchés d'été 29 août
Fête locale 28-29-30 octobre
Marché d'Automne 29 octobre
Lecture Contée Téléthon 19 novembre
Cyclos de Revel Téléthon 5 décembre
Marché de Noël 11 décembre

Activités pour les enfants

Nichoir à mésange 25 février
Cirque Pinder à Toulouse 4 mars
Cueillette des œufs de Pâques 26 mars
Explorarôme de Montégut 22 juin
Butte de plantes aromatiques et fleurs 28 avril
Fabrication de pain et plantations bulbes dans la butte 20 octobre
Atelier créatif de Noël 3 décembre
Maison du Bois et du Jouet à Hautpoul 21 décembre

Atelier de Peinture sur Bois

Trois ateliers ont été organisés : 26 mai, 16 juin, 22 septembre





Feu de la Saint Jean



Marché d'été



Bal Occitan



Repas Républicain



Clôture des Marchés



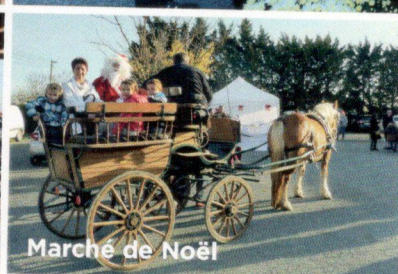
Marché d'automne



Lecture Contée



Téléthon



Marché de Noël



Maison du Bois Hautpoul



Peinture sur Bois



ExplorArôme Montégut

URBANISME

Les dossiers d'urbanisme sont disponibles en mairie ou sur le site Internet du ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durable.

Rappel :

- Les vérandas, les abris de jardin, quels que soient la surface et les matériaux utilisés, doivent impérativement faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie. Les abris de jardin édifiés, sans déclaration préalable, doivent être régularisés dans les meilleurs délais.
- Le remaniement de toiture, les vélux, les piscines, les clôtures sont également soumis à déclaration préalable.

Le fait d'effectuer des travaux soumis à autorisation sans les avoir préalablement déclarés est constitutif d'une infraction pénale et peut faire l'objet de poursuites.

Visite de contrôle des permis déposés

Suite aux dossiers de permis déposés en mairie, le géomètre du cadastre vient chaque année contrôler les travaux effectués. Pour cela, il est amené à se rendre sur le terrain et est autorisé par la Loi à contrôler la légalité des travaux en rentrant sur les propriétés.

Notre devise républicaine est composée de 3 éléments porteurs de valeur comme « l'égalité ».

Les valeurs se portent et surtout se vivent. Il est naturel et équitable que chacun paie son dû et non les uns à la place des autres.



TRAVAUX 2016

- Enlèvement de la cabine téléphonique, hors d'usage, sur la place de la Mairie
- Enlèvement des candélabres délabrés par la foudre, autour de la halle. Remplacement du seul resté utile avec un fonctionnement économique par LED. De même l'axial en béton fonctionne avec une ampoule LED, très économique.
- Remplacement de toutes les menuiseries du Foyer Rural qui dataient de 1953. Cette opération de ... est subventionnée à 40% par le Conseil Départemental.
- Réfection totale du plafond de la sacristie de droite à l'église. Montant des travaux : 2060.88 euros TTC subventionnés à 40% par le C D.
- Démolition et remontage à l'identique du calvaire d'En-Garric pour sa mise en sécurité (ancienne mairie-école).
- Révision et réparation de tous les points de regroupement des poubelles.
- Bi-couche du chemin de Montplaisir, de l'église vers En Blanc, tri-couche de la place de la Forge.
- Traitement du pin maritime de Lasserre.
- Entretien des banquettes et talus.
- Entretien du cimetière et des espaces verts par notre agent communal.
- Mise en place d'une plaque en terre cuite et lettres émaillées sur le fronton de la halle réalisée et offerte par Bertrand Trapp.

ENVIRONNEMENT

Respect de l'environnement et des personnes

Interdiction générale et permanente de brûlage des déchets végétaux.

Tous les déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers selon l'annexe II de l'article R.541-8 du code de l'environnement. Cette interdiction est justifiée par un objectif sanitaire. Les déchets verts peuvent être valorisés sur place par compostage ou en déchetterie (Revel et Caraman).

Ecobuage: Il n'existe plus de période dans l'année autorisant l'écobuage.

Il est toléré sous conditions:

- information de la mairie
- information de la gendarmerie
- information des pompiers qui à leur tour informent le centre d'appel départemental.

Il est évident qu'il ne doit pas se faire par jour de vent ni durant la période de chaleur car

l'écobuage demeure sous l'entière responsabilité de celui qui le pratique même en ayant suivi les prescriptions pré-citées.

Le Bruit (extraits de la réglementation des services de l'Etat)

« Tout auteur de bruit pourra être sanctionné dès lors que ce bruit porte atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité ». Il faut savoir également que le « droit » d'organiser une fête bruyante une fois par mois est un mythe qui n'a aucun fondement juridique.

L'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 a autorisé l'utilisation d'appareils de jardinage et de bricolage (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, scies) :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

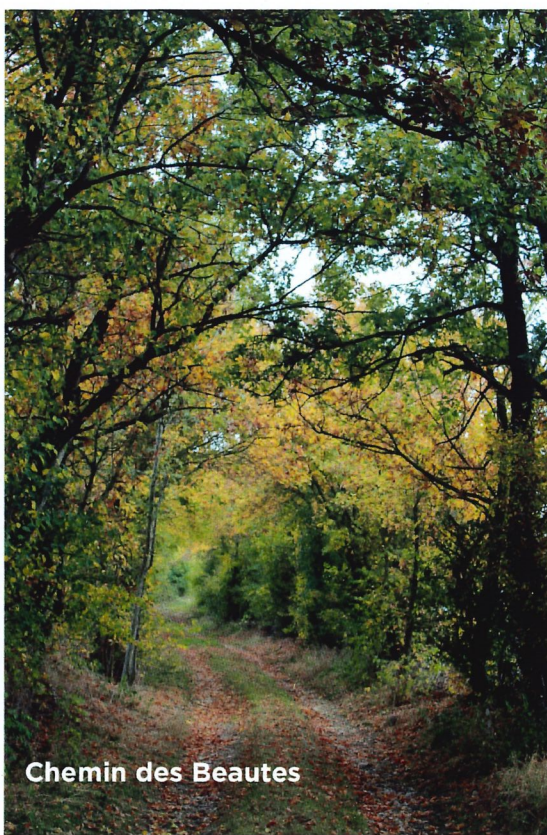
Tout contrevenant prend le risque de poursuites.

ACHATS 2016

- Remplacement de la tondeuse qui avait 25 ans.
- Taille-haie
- Acquisition de la troisième et dernière bâche pour la fermeture partielle de la halle



Croix En Garric



Chemin des Beutes



Plaque de la Halle

INTERCOMMUNALITÉ

* C.C.L.R.S

Compétences de la communauté de communes lauragais Revel et Sorézois:

- Emploi et Formation - Développement économique - Petite enfance (0-3 ans)
- Enfance (3-11 ans)

L'Accueil de Loisirs sans Hébergement de Saint Ferréol atteint et dépasse les objectifs prévus quant à sa fréquentation mais il est à constater que son éloignement des communes du haut-canton pénalise les enfants de nos communes.

- Tourisme et Loisirs
- Environnement

A compter du 1er janvier 2017, deux nouvelles compétences communales sont transférées à la CCLRS :

- Aménagement de l'espace (urbanisme), les maires conservent la prérogative de la signature des actes.
- Création, aménagement et entretien de la voirie. Les communes conservent le choix des travaux à réaliser sur la voirie communale mais désormais la dépense ne relèvera plus du budget communal mais sera imputée sur la fiscalité des ménages, dans la colonne «Intercommunalité». Lors du vote de ces décisions, la commune du Falga a voté «contre» ce transfert de cette compétence qui n'était pas imposé par la Réforme Territoriale mais demeurerait optionnelle.

Au 1er janvier 2017 la commune des Cammazes, a intégré la Communauté de Communes LRS.

* S.I.V.U

Depuis le 1^{er} janvier 2017 le **S**yndicat **I**ntercommunal à **V**ocation **U**nique créé en 1991 n'existe plus (Arrêté préfectoral du 26 septembre 2016 en vue de la réduction du nombre des syndicats intercommunaux). Afin d'échapper à la fusion forcée avec un autre syndicat, imposée par le Préfet, le SIVU s'est transformé en Regroupement Pédagogique Intercommunal conventionnel avec les communes adhérentes à l'ancien SIVU, dont Le Falga. Cela signifie en clair, que depuis le 1^{er} janvier 2017 la commune du Vaux gère son école à part entière et le personnel afférent, la commune de Mourvilles gère son école et le personnel afférent. Le siège social et la gouvernance depuis 9 ans au Falga n'ont plus de raison d'être. Les permanences désormais auront lieu au Vaux (école maternelle) et à Mourvilles (école élémentaire). **Cette gestion n'entraîne aucune modification de fonctionnement pour les familles.**



* S.I.P.O.M - Luttons contre le gaspillage alimentaire !!!

En effet, chacun de nous jette 7 kg de produits alimentaires non consommés et encore sous emballages par an ! Les causes du gaspillage alimentaire sont multiples.

Ce qui n'est pas consommé a été payé : réduire le gaspillage alimentaire permettrait de réaliser une économie de 420€ par foyer par année !

Que faire pour limiter le gaspillage ? **J' une liste de courses pour ne pas racheter ce qui est déjà dans mon placard ; **Je** vérifie la date de péremption avant d'acheter un produit ; **Je** range mon réfrigérateur et mes placards à chaque fois que je reviens des courses : "Ce qui doit être mangé rapidement ou a été acheté en premier doit être situé devant" **Je** cuisine les restes alimentaires.. **Aussi « A VOS POULES !!! » elles recyclent tout pour vous et vous offriront leurs œufs en retour. Découvrez les bon gestes sur : www.casuffitlegachis.fr/entreprises/e-viter-pertes-alimentaires****

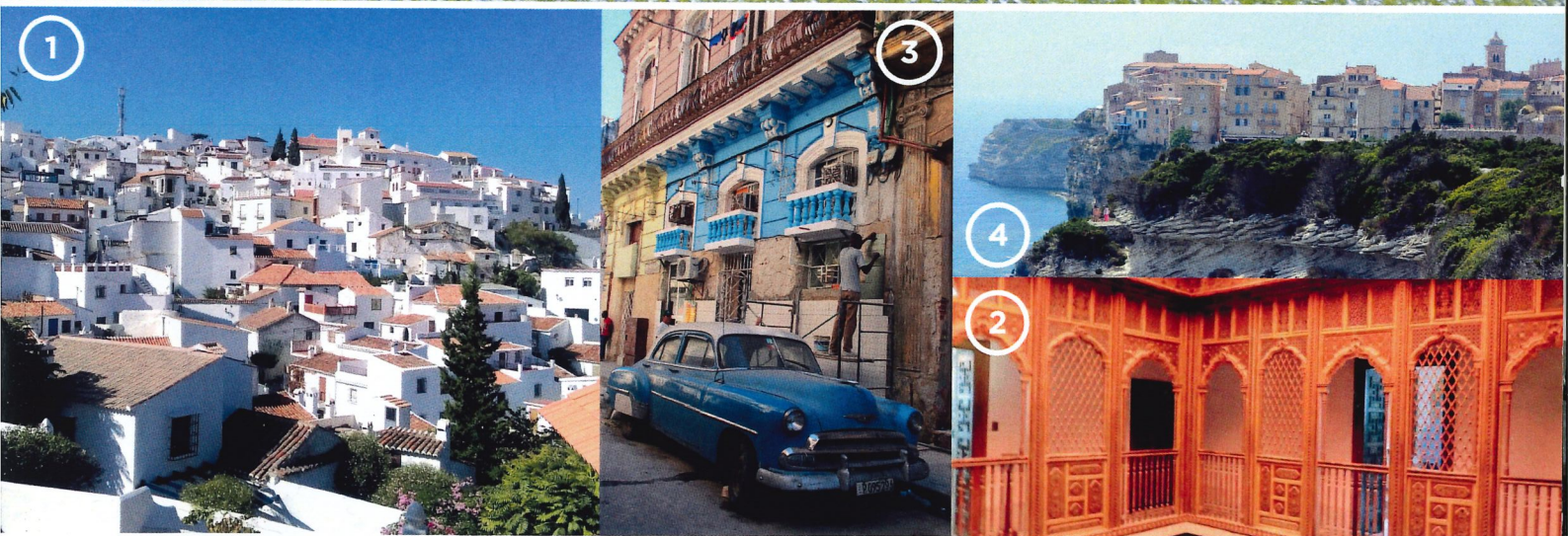
BUDGET ET FISCALITÉ DE LA COMMUNE

Compte Administratif 2016

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
dépenses	116 669 €	dépenses	35 328 €
recettes	117 309 €	recettes	106 459 €
TAUX INCHANGÉS DEPUIS 2007			



Champ de Lin au Falga



LES FALGATIENS VOYAGENT

1-Andalousie: Costa del Sol, véritable paradis avec les maisons blanchies, palmiers, hibiscus, caoutchoucs géants qui font rêver les amoureux des plantes sans parler des champs de mangue, avocats, grenade, orange et clémentine. **Marinette et Jean-Louis Bosc.**

2-Tunisie: Palais du Baron d'Erlanger dont il conçoit lui-même l'architecture. Il y vécut et y mourut en 1932. Le Palais est aujourd'hui le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes. **Isabelle et Jean-René Coutureau.**

3-Cuba: terre de contrastes manque de tout. Pourtant la joie de vivre est manifeste, alimentée par le soleil, la musique, la danse et...le rhum. Nourriture rustique (riz, haricots noirs, poulet, porc). Dans cette île sous embargo depuis un demi-siècle, la solidarité est forte car indispensable.

Martine et Philippe Quiminal.

4-Corse: Îles sanguinaires. Entrée du golfe d'Ajaccio, site naturel, havre de paix. Le lieu est magique. **Anne-Marie et Albert Granzotto.**

INFORMATIONS MUNICIPALES

Permanence de la Mairie

Lundi : 8 h 30 – 12 h 30 et 14 h 30 – 17 h 30

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous le Samedi matin

Place de la Forge - 31540 Le Falga - 05 61 83 02 35

E-mail : mairie.lefalga@orange.fr

Dates des élections

- Présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017
- Législatives : 11 et 18 juin 2017

Location Foyer Rural (aux Falgatiens uniquement pour la tranquillité des riverains)
60 € du 1er Mai au 31 septembre - 80 € du 1er octobre au 30 avril
30 € l'utilisation de la Halle, si besoin électricité

Chèque de caution de 300 € à l'ordre du Trésor Public

Chèque de location à l'ordre du Trésor Public

Attestation d'assurance et responsabilité civile

Mis à disposition gratuitement : 4 tables en bois stables + tréteaux en fer + 10 bancs.

Contactez Sabine Preteux au 06 64 97 11 62

Formalités

Passeport 3 semaines de délai, réalisé à Revel.

Carte d'identité 3 semaines de délai, valide 15 ans (10 ans pour - 18 ans)

Malade la nuit, le week-end
ou un jour férié ?

Avant de vous déplacer
téléphonez

39 66
allo docteur

En Midi-Pyrénées, il y a toujours
un médecin à votre écoute,
à partir de 20h et toutes les nuits,
week-ends et jours fériés.

Si une vie
est en danger,
aucune
hésitation :
contactez
tout de suite
le **15** (SAMU)

Pour trouver un médecin
à votre écoute

Suivez les conseils
de votre Agence Régionale de Santé
et des médecins de Midi-Pyrénées



Pharmacie de Garde : 3237.fr

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



www.defense.gouv.fr/jdc

Rédaction et Lecture : Isabelle Coutureau, Nadine Gay, Sylvain Bonneau et Jean-Louis Bosc
Crédit photographique : Mairie Le Falga - Conception & Impression : Copy Revel

Recensement militaire

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que le BAC ou le permis de conduire.